

# Conseil Municipal du 11 avril 2022

## FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

**Affectation du résultat** : Le Conseil Municipal valide le versement de l'excédent de fonctionnement 2021 du budget principal de 388 843,15 € en section d'investissement.

**Étude des taux d'imposition des taxes directes locales** : Le Conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales au même niveau qu'en 2021, soit :

- \* Taxe foncière (*bâti*) : 36,42 %
- \* Taxe foncière (*non bâti*) : 36,63 %

**Budget Primitif 2022 – Commune** : Le projet de Budget Primitif est accepté à l'unanimité.

- ✓ En section de Fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 1 094 800,00 €.
- ✓ En section d'Investissement, il s'équilibre à hauteur de 1 456 900,00 €.

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget primitif sont :

- \* La fin de travaux de restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame (*travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 197 000 € ;
- \* La reprise des planchers du clocher pour 21 200 € HT ;
- \* La reprise de la toiture et pose d'isolant dans le local de rangement de la salle Multifonctions pour 31 000 € ;
- \* La fin des travaux de réhabilitation du complexe sportif (*travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 172 000 € ;
- \* Des travaux de remplacement et de mise aux normes de candélabres par le SDEF pour 11 000 € ;
- \* Le Programme Voirie annuel (*Travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 143 800 € ;
- \* Le reliquat pour réhabilitation de l'assainissement du complexe sportif et de la MPT (*Travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 28 000 € ;
- \* Provision pour mise aux normes des vestiaires de l'atelier communal pour 23 000 € ;
- \* Des travaux de rénovation énergétique sur bâtiments communaux pour 16 260 € ;
- \* L'achat du nouveau tracteur des services techniques pour 96 000 € ;
- \* L'achat d'une mini-pelle pour 10 800 € ;
- \* La pose d'un pare ballon au terrain de football pour 15 400 € ;
- \* Une prévision de versement d'une subvention d'équilibre au budget *lotissement le Grand Pré* pour 353 200 € ;
- \* Le remboursement du capital de la dette pour 89 400 € ;

**Budget Primitif 2022 – Lotissement du Petit Bois** : Le projet de Budget Primitif est accepté à l'unanimité. En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 262 011 €. En section d'Investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 121 370 €. Il comprend notamment le solde des situations de travaux et de maîtrise d'œuvre en dépenses, et la vente des derniers lots et une avance du budget Commune en recettes.

**Budget Primitif 2022 – Lotissement « Le Grand Pré »** : Le projet de Budget Primitif est accepté à l'unanimité. En section de Fonctionnement et d'Investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 353 200 €. Il comprend l'achat de la parcelles, les travaux de viabilisation et la maîtrise d'œuvre.

**Finances : Amortissement des subventions d'équipements versés (SDEF)** : M. le Maire informe que pour les cas des subventions d'équipement versées, l'amortissement de ces subventions est obligatoire pour toutes les collectivités, quelle que soit leur catégorie démographique. Suite à l'exposé de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident d'amortir les subventions d'équipements inscrites au chapitre budgétaire 204 pour un montant inférieur ou égal à 5 000 € sur une durée de 1 an et celles d'un montant supérieur à 5 000 € sur une durée de 5 ans.

**Finances – Révision des loyers communaux au 1<sup>er</sup> avril 2022** : Le Conseil Municipal a pris note de l'augmentation du loyer communal de 0,83 %, conformément à l'indice IRL des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour le logement du 21 rue Notre Dame (*Logement de l'Hermine*) pour s'établir à un loyer mensuel de 328,02 €.

**Vente de buses aux particuliers** : Pour donner suite à la réunion trimestrielle avec les services techniques, il est ressorti que plusieurs administrés sollicitent la Commune pour le busage devant leur propriété. Jusqu'à ce jour, la Commune finance la fourniture et la pose de 6 mètres linéaires nécessaires à l'accès aux propriétés. Au-delà des 6 mètres linéaires, il a été décidé de réclamer une participation de 50 € le mètre linéaire supplémentaire. Ce tarif comprend la fourniture et la pose de la buse (*matériaux et main d'œuvre des services techniques*). Cette recette sera enregistrée au sein de la régie « *Recettes diverses* ».

**Subvention de la caisse locale de Groupama pour l'acquisition d'un défibrillateur** : M. le Maire fait part aux élus de l'obtention d'une subvention d'un montant de 500 € par la caisse locale de Groupama pour l'acquisition d'un défibrillateur et leur adresse ses remerciements. Cette demande a été portée par M. Thierry CLEUZIQU, conseiller municipal et par ailleurs administrateur de la caisse locale. Il trouvera sa place à la salle Jeanne d'Arc.

## **TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS**

**Restauration du complexe buvette – club house au terrain de football** : La réception de chantier est programmée pour le moment au mardi 19 avril prochain. Un avenant a été validé. Il concerne la reprise du branchement de l'éclairage du terrain principal du terrain de football par l'entreprise ARCEM.

**Aménagement du bourg** : M. le Maire fait un point aux élus pour donner suite à son entrevue avec un responsable de l'Agence Technique Départementale de Saint Pol de Léon au sujet de l'aménagement d'une chicane dans le pignon des logements sociaux de la place Holbeton. N'étant pas opposé à cette possibilité, un devis va être sollicité afin de déposer un dossier au titre des amendes de police.

**Programme annuel de voirie 2022** : Le Programme de Voirie annuel est confié à l'entreprise *Eurovia Bretagne*. Les secteurs retenus en 2022 sont les suivants : Pont Ar Suliec, Kerfeunteuniou, Place Holbeton, Terrain de foot, pignon Hermine, impasse Notre Dame et allée des calvaires. Le marché est conclu pour un montant HT de 118 336,58 € et les travaux devraient intervenir courant mai.

**Vente d'un délaissé de voirie – « Hameau de Créac'h Guial »** : Lors de la réunion du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de cession à des fins de régularisation et aux frais de M. Frédéric CLOAREC d'un délaissé de voirie communale au *hameau de Creac'h Guial*. Après examen de cette demande, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la cession de la parcelle d'une contenance totale de 34 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>, conformément à la délibération du 20 janvier 2012. Les frais de géomètre et de notaire seront exclusivement supportés par M. CLOAREC, demandeur de cet échange.

**Lotissement « Le Grand Pré »** : ING Concept a bien avancé sur le projet de Permis d'Aménager et sera en mesure de le déposer d'ici une semaine. Afin de ne pas perdre de temps, le Conseil Municipal valide le schéma d'aménagement tel que présenté et autorise M. le Maire à déposer le Permis d'Aménager pour instruction.

## **AFFAIRES GENERALES**

**Renouvellement de l'adhésion à Panneau Pocket** : Mme Morgane CABON, Adjointe au Maire en charge de la communication fait part aux élus du renouvellement pour les 3 prochaines années de l'adhésion à l'application mobile « *Panneau Pocket* ». Le renouvellement pour les 3 prochaines années nous permet de se voir offrir un semestre gratuit supplémentaire.

**Réalisation de la vidéo promotionnelle de la Commune** : Un groupe d'élus travaille actuellement à la réalisation et à l'écriture du script de la vidéo promotionnelle de la Commune qui sera réalisée aux beaux jours.

**Atelier participatif : « Quel avenir pour l'ancien garage et la maison QUERAN ? » le 29 avril 2022 à la Maison Pour Tous** : M. le Maire fait un point sur l'atelier participatif qui se tiendra le 29 avril prochain à partir de 16h00 à la Maison Pour Tous.

**Elections Présidentielles** : Le 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles se tiendra le dimanche 24 avril de 8h00 à 19h00 à la Maison Pour Tous.